

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**Séance du lundi 13 novembre 2023**

2023-141	NOMBRE DE MEMBRES
	<ul style="list-style-type: none">- Afférents au Conseil Municipal : 23- En exercice : 23- Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 07/11/2023
	Date d'affichage : 07/11/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 13 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, SEIRACQ, HOURQUET, GATUINGT, DARRACQ, CONSTANTIN, LAGRASSE, MARIMPOUY, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme EDE a donné procuration à Mme BIARNES

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. VILATON

M. DEHEZ a donné procuration à M. BEDAT

Secrétaire de séance : M. Patrice GATUINGT

OBJET :

**PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN RELIQUAT DE PARCELLE DE TERRAIN
CADASTREE AB 1487**

VU les relevés parcellaires présentés en septembre 2023 (ref 15111) par le Cabinet DUNE Géomètres-Experts associés de Saint-Paul-Lès-Dax concernant des détachements parcellaires de terrains privés situées entre l'avenue des Platanes et la rue du Pouy,

VU le projet d'aménagement d'une piste cyclable le long de la route du Pouy,

CONSIDERANT la prise en considération de l'émergence d'une bande de terrain à la pointe de la rue du Pouy parcellée cadastralement AB 1487,

CONSIDERANT que cette parcelle privée est située en partie sur l'emprise de la future piste cyclable,

CONSIDERANT les échanges entrepris par le géomètre pour le compte de la propriétaire et la Commune pour un accord de transaction,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'aménagement de la rue du Pouy d'autres tractations d'acquisition de parcelles similaires ont été effectuées auprès de propriétaires aux prix et conditions stipulées (0.50€/m² + frais d'acte à la charge de la collectivité),



CONSIDERANT qu'il n'est pas nécessaire de solliciter le Pôle d'Information Domaniale la valeur de la cession étant inférieure à 180 000 €.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE d'engager une procédure d'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée AB 1487,

FIXE la valeur du bien à 0.50 €/m²,

PROPOSE la cession du bien de gré à gré

DECIDE que les actes de vente s'effectueront auprès de l'Office notarial de l'Atrium « Florence ROCCO - Patrick MAUVOISIN - Xavier BRUNEL », SELARL DE L'ATRIUM – 145, avenue Saint-Vincent-de-Paul - BP30086 - 40102 DAX CEDEX

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **27 novembre 2023**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20231118 – DE2023141
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).